

# REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

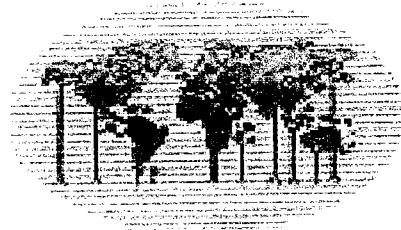
Union – Discipline – Travail

---

**MINISTERE DES EAUX ET FORETS**

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT  
DES FORETS  
(SODEFOR)

ORGANISATION INTERNATIONALE  
DES BOIS TROPICAUX  
(OIBT)



OIBT

## RAPPORT D'ACHEVEMENT

PROJET OIBT PD 109/90 REV.4 (I,F)

APPUI A LA POLITIQUE DE MODERNISATION,  
DE RESTRUCTURATION ET DEVELOPPEMENT DES  
INDUSTRIES DE BOIS EN COTE D'IVOIRE

MARS 2001

# SOMMAIRE

AVANT – PROPOS.....	3
A – <u>IDENTIFICATION DU PROJET</u> .....	4
<u>PARTIE I : RECAPITULATIF</u> .....	5
1 – <u>GENERALITES</u> .....	5
1.1- <i>Situation avant le projet</i> .....	5
1.2- <i>Produits attendus</i> .....	6
1.3- <i>Stratégie adoptée</i> .....	6
1.4- <i>Caractéristiques de l'industrie du bois en Côte d'Ivoire au démarrage du projet</i> .....	7
2- <u>RÉALISATIONS DU PROJET</u> .....	8
2.1 - <i>Les produits obtenus</i> .....	8
2.2 <i>Objectifs atteints</i> .....	9
2.3 – <i>Contribution à la réalisation de l'objectif de développement</i> .....	10
3- <u>PARTICIPATION DES BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS</u> .....	10
4 – <u>ENSEIGNEMENTS TIRES</u> .....	11
a) – <i>Enseignements relatifs au développement</i> .....	11
b) - <i>Enseignements relatifs à l'exécution</i> .....	11
5 – <u>RECOMMANDATIONS</u> .....	12
<u>PARTIE II- TEXTE PRINCIPAL</u> .....	14
1 – <u>CONTENU DU PROJET</u> .....	14
2- <u>CONTEXTE DU PROJET</u> .....	15
<i>Objectifs de développement</i> .....	15
ACTIVITÉ TERMINÉE, PRODUIT OBTENU.....	19
"INFORMATION SUR LES MARCHÉS D'EXPORT".....	19
3 - <u>CONCEPTION ET ORGANISATION DU PROJET</u> .....	22
4 - <u>EXÉCUTION DU PROJET</u> .....	23
5 – <u>RÉSULTATS DU PROJETS</u> .....	24
- <i>Situation existant à l'achèvement du projet par comparaison avec la situation antérieure au projet ;</i> .....	24
- <i>Mesure dans laquelle les objectifs spécifiques du projet ont été atteints</i> .....	25
- <i>Impacts des résultats du projet sur les programmes sectoriels, sur l'environnement, sur le milieu naturel physique, sur le milieu naturel social, sur les bénéficiaires ciblés</i> .....	25
- <i>Durabilité du projet après son achèvement, du fait de sa conception, des hypothèses posées et de la situation à l'achèvement du projet</i> .....	25
6 – <u>SYNTHÈSE DE L'ANALYSE</u> .....	26
<u>PARTIE III – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u> .....	27
A) - <u>ENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT</u> .....	27
B) - <u>ENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE D'EXÉCUTION</u> .....	28
C) - <u>RECOMMANDATIONS POUR DE FUTURS PROJETS</u> .....	29
ANNEXE C : GRILLE DU CADRE LOGIQUE.....	30

## AVANT – PROPOS

La Côte d'Ivoire a connu une réduction drastique de son couvert forestier, qui est passé d'environ 15 millions d'hectares au début du siècle précédent à près de 2,2 millions d'hectares de nos jours, sous l'effet conjugué de divers facteurs dont les plus importants sont la croissance démographique, les défaillances dans l'application de la législation forestière et l'exploitation forestière anarchique.

Pour corriger ces faiblesses de la politique forestière, le Gouvernement ivoirien a adopté, en 1988, un Plan Directeur Forestier (PDF), avec pour objectif de rétablir à l'horizon 2015, le potentiel productif de la forêt ivoirienne à son niveau des décennies soixante dix. Quelques axes majeurs pour atteindre cet objectif concerne l'aménagement durable des forêts et la rationalisation de l'exploitation forestière en respectant les possibilités d'une production soutenue des massifs forestiers.

Les objectifs du projet PD 109/90 Rév.(F,I) "*Appui à la politique de modernisation, restructuration et développement des industries des bois en Côte d'Ivoire*", cadrent parfaitement avec ceux du plan adopté par le gouvernement ivoirien en 1988 et constituent une contribution importante à la réhabilitation du secteur forestier national.

Après la signature de l'accord entre l'OIBT et le Gouvernement ivoirien en août 1993, le projet a effectivement démarré en avril 1994. La SODEFOR qui était à sa première expérience de gestion de projets financés par l'OIBT, s'est employée à exécuter toutes les activités pour en tirer le maximum d'informations devant concourir à la gestion durable des forêts ivoiriennes.

## **A – IDENTIFICATION DU PROJET**

- a) Titre : “Appui à la politique de modernisation, de restructuration et développement des industries de bois en Côte d’Ivoire”.
- b) Numéro d’ordre : PD 109/90 Rév.4 (I,F)
- c) Agence d’exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)
- d) Gouvernement hôte : Gouvernement de Côte d’Ivoire
- e) Date de démarrage : Avril 1994
- f) Durée effective : 90 mois
- g) Coûts effectifs du projet :

## PARTIE I : RECAPITULATIF

### 1 – GENERALITES

#### *1.1- Situation avant le projet*

Le contexte forestier ivoirien a été marqué jusqu'à la fin des années 80, par une dégradation continue de l'environnement global, liée à la déforestation massive, à l'appauvrissement des reliques de forêt ainsi qu'à la régression de ses activités productrices.

Au niveau de la gestion forestière, en l'absence de données sylvicoles suffisamment élaborées et d'une connaissance précise de la ressource forestière (pas d'inventaire actualisé ou de plans d'aménagement forestier), l'exploitation forestière s'est limitée principalement à l'extraction organisée de tiges commercialisables sans pouvoir répondre aux besoins des industriels de conclure des contrats d'approvisionnement pour mieux tenir leurs marchés et sécuriser leurs investissements.

L'industrie de transformation du bois utilise essentiellement les essences principales de première catégorie et ses installations industrielles ont été réalisées pour transformer du bois de gros diamètre. Or le capital ligneux exploitable diminue considérablement en forêt naturelle.

Devant la gravité de cette situation, le Ministère Chargé des Forêts a mis en place un programme de développement à long terme, le Plan Directeur Forestier (1988-2015) avec trois objectifs majeurs :

- préserver l'écologie du pays en maintenant ou en restaurant un couvert forestier suffisant ;
- retrouver un niveau de production de bois d'œuvre permettant de couvrir les besoins intérieurs et de continuer à exporter ;
- assurer les besoins en bois-énergie et en bois de service de la population.

Le Projet "Appui à la politique de modernisation, de restructuration et développement des industries de bois en Côte d'Ivoire", mis en œuvre par la SODEFOR, s'intègre parfaitement dans un vaste programme national qui vise à préserver l'environnement forestier par une exploitation forestière qui maintienne les principales fonctions des écosystèmes.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'évaluer la ressource (répartition spatiale, potentiel quantitatif et qualitatif) et sur cette base, de définir les règles de gestion sylvicole à mettre en œuvre dans les forêts classées (domaine privé de l'Etat) mais aussi dans le domaine rural (zone réservée à la production agricole) au niveau d'unités de gestion forestière et des orientations de développement agricole, afin d'aboutir à une véritable politique d'aménagement de l'espace rural prenant en compte l'absolue nécessité de préserver l'intégrité du couvert forestier et sa pérennité.

## **- Objectifs poursuivis par le projet**

Il s'agit :

- a) de définir une typologie des industries de transformation de bois en Côte d'Ivoire et analyser les performances économiques de chacune d'entre elles ;
- b) d'évaluer le potentiel ligneux (facteurs biophysiques et socio-économiques) en fonction de la zone d'implantation des unités industrielles afin de réaliser une meilleure adéquation entre la ressource disponible (quantitativement et qualitativement) et les possibilités de transformation des industries du bois (fonction des capacités potentielles, des actions de réhabilitation et des marchés) ;
- c) d'initier des études permettant de fournir à l'administration et aux opérateurs du secteur, des informations sur les marchés et la consommation intérieure de bois ;

### **1.2- Produits attendus**

Les principaux produits attendus concernent :

- a) le diagnostic du secteur des industries du bois fournissant une connaissance précise et exhaustive de chacune des unités de transformation du bois en Côte d'Ivoire ainsi que sur l'ensemble des données socio-économiques de ce secteur ;
- b) un inventaire de la ressource ligneuse et la définition du potentiel exploitable en tenant compte des règles d'exploitation et des règles de gestion sylvicole nécessaires pour maintenir puis accroître la production forestière ;
- c) la recherche d'une meilleure adéquation entre la capacité de transformation des industries de bois et la ressource forestière ;
- d) la réalisation d'audits technico-économiques et la définition des appuis à certaines entreprises du bois.

### **1.3- Stratégie adoptée**

Les activités du projet ont été coordonnées par la Sous-Direction de la Recherche et de l'Ecologie (Direction Technique) en relation avec la Direction des Etudes et Projet de la SODEFOR.

Un personnel local a été recruté sur la base de contrats à durée déterminée pour conduire les inventaires dans le domaine rural et la saisie des données. Des consultants nationaux ont réalisé les enquêtes sur le diagnostic du secteur des industries de bois.

Un expert indépendant et un Bureau d'étude ont réalisé, sous la responsabilité de la SODEFOR, respectivement les études sur la consommation de bois et sur le marché d'exportation du bois.

Un comité de pilotage comprenant des représentants du Ministère en charge de la forêt, des professionnels du bois, des syndicats des exploitants forestiers et de la SODEFOR a été mis en place. L'approbation des conclusions des différentes études par ce Comité a été requise avant leur adoption finale.

**Durée prévue : 36 mois**

**Budget**

A	Contribution de la Côte d'Ivoire :	2 237 000 US \$
B	Contribution de l'OIBT :	680 400 US \$
	<b>TOTAL GLOBAL :</b>	<b>2 917 400 US \$</b>

**1.4- Caractéristiques de l'industrie du bois en Côte d'Ivoire au démarrage du projet**

L'industrie du bois en Côte d'Ivoire est caractérisée par une forte proportion de scieries (près de 70 %) sur l'ensemble des unités installées, avec très peu d'usines de deuxième et de troisième transformation. Ces unités, réparties sur l'ensemble de la zone forestière, représentent encore aujourd'hui un secteur industriel important qui occupe le quatrième rang au plan national. Les chiffres disponibles en 1994 indiquent que les investissements dans ce secteur représentaient 64 milliards de FCFA dont 39% de capitaux ivoiriens.

Mais l'industrie du bois qui n'a pas connu un développement spectaculaire depuis ses débuts, rencontre d'énormes difficultés liées à ses approvisionnements en grumes restés d'abord stationnaires pendant plusieurs années, avant d'amorcer une régression. Cette industrie utilise essentiellement des essences principales de première catégorie et ses installations ont été réalisées pour transformer du bois de gros diamètre de sorte que la quasi totalité de la production issue des reboisements ne peut servir à combler le déficit d'approvisionnement.

En juin 1995, une réforme importante est intervenue dans l'exploitation forestière, avec le passage des *Permis Temporaires d'Exploitation (PTE)* qui sont des concessions de 2 500 ha en moyenne sur une durée de cinq (5) ans renouvelables, aux *Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF)* d'une superficie minimale de 25 000 hectares attribués pour une période de 10 à 20 ans renouvelables. Cette réforme oblige l'attributaire à restaurer le couvert forestier et assurer le maintien du potentiel de production forestière. Ainsi le détenteur du PEF doit entreprendre des travaux d'aménagement (principalement reboisement et programmation des coupes) pour assurer une exploitation rationnelle et durable du Domaine Forestier.

Cependant, pour accroître les sources d'approvisionnement, une adaptation des industries semble nécessaire à la fois pour la transformation des bois de petit diamètre, mais aussi pour l'utilisation des essences peu connues dont le potentiel en forêt reste encore élevé.

Des informations statistiques existent sur la consommation du bois mais mériteraient d'être structurées pour en faciliter l'utilisation. En ce qui concerne le négoce, la plupart des industries installées en Côte d'Ivoire sont des filiales de groupes étrangers et disposent

donc de leur source d'information, de leur marché. Néanmoins, aussi bien pour les industriels de bois nationaux que pour l'administration forestière, le besoin de disposer d'une source fiable fournissant périodiquement les tendances du marché constitue un besoin clairement identifié.

## **2- REALISATIONS DU PROJET**

### ***2.1 - Les produits obtenus***

A l'issue de la réalisation du projet, les produits suivants ont été obtenus :

- la production d'un rapport d'enquêtes sur les unités industrielles de transformation de bois en Côte d'Ivoire, fournissant la liste exhaustive des industries de bois avec leur localisation précise, leur capacité installée et le volume de bois réellement transformé, la structure de l'emploi, leur structure financière et leur rentabilité. Au total 111 usines gérées par 103 sociétés ont été identifiées dont 70% ne réalisent que la première transformation (sciage) uniquement. Deux sociétés ne font que du déroulage. Quant aux autres, à leurs unités de sciage sont rattachées des unités de déroulage et/ou de tranchage. Certaines sont de véritables complexes avec plusieurs unités de transformation.

Sur la base de l'analyse de leur structure financière, ces entreprises ont été classées en quatre (4) groupes comme suit, (1) les sociétés performantes à structure financière équilibrée et solvables, (2) les sociétés performantes à structure financière déséquilibrée et peu solvables, (3) les sociétés peu performantes à structure financière peu équilibrée et peu solvables et (4) les sociétés non performantes à structure financière dégradée et non solvables. Un dernier groupe comprend les sociétés non classées pour insuffisance de données.

- la production d'un rapport livrant les résultats des inventaires du potentiel ligneux exploitable sur un (1) million d'hectares dans le domaine rural. Les données analysées portent sur les effectifs simples par essence et par classe de diamètres (30 cm et plus), la densité (nombre de tiges à l'hectare) par essence et par classe de diamètres, les surfaces terrières à l'hectare par essence et par classe de diamètres et les volumes brutes à l'hectare par essence et par classe de diamètres. Ces variables ont permis d'évaluer les volumes de bois commercialisables par essence et par zone d'étude. Il fournit à posteriori, une stratification des zones inventoriées.
- la production d'un rapport d'étude sur le marché d'exportation du bois qui indique les possibilités et les conditions de mise en place d'un instrument d'observatoire à la fois des tendances des exportations de produits ligneux par la Côte d'Ivoire et l'évolution des marchés extérieurs où ces produits sont écoulés ou pourraient l'être.
- la production d'un rapport d'étude sur la consommation de bois en Côte d'Ivoire qui établit sur la base des inventaires et des données disponibles à la SODEFOR, le bilan du bois disponible et la demande en bois commercial, analyse les systèmes de collecte et de traitement des statistiques et émet des propositions d'amélioration du système en place.



- l'élaboration d'un logiciel informatique de suivi des statistiques sur la consommation de bois avec un programme de Gestion de Base de Données de type relationnel, regroupées en cinq (5) modules relatifs au territoire, à la production forestière, aux producteurs industriels, à la gestion de la ressource et à l'impression des rapports.
- la confection et la mise en place d'un logiciel informatique de suivi des marchés d'exportation de bois ivoirien comportant deux programmes. Un de ces programmes intitulé "*Exportation de bois de la Côte d'Ivoire*", permet la saisie des données douanières d'exportation de bois, des éditions par types de regroupements (par exportateurs, par pays, par produits ou par combinaisons de ces rubriques) et sous forme mensuelle, trimestrielle ou annuelle, pour suivre les tendances des marchés ivoiriens d'exportation. L'autre, dénommé "*Marché Extérieurs*", permet la saisie de données internationales sur les marchés des bois tropicaux et leur restitution sous forme graphique qui doit permettre un suivi des tendances des marchés internationaux des bois tropicaux.

## 2.2 Objectifs atteints

Suite à l'exécution du projet, les objectifs suivants ont été atteints :

- la connaissance de la typologie de toutes les unités de transformation de bois installées en Côte d'Ivoire (caractéristiques techniques, types de produits confectionnés, structure des emplois, rentabilité financière...) et la localisation précise de chacune d'entre elles ;
- l'identification des entreprises non performantes pour lesquelles des appuis à la restructuration doivent être initiés ;
- une estimation du potentiel ligneux (quantitatif et qualitatif) disponible pour l'industrie du bois et sa répartition par zone ;
- une parfaite appréciation des difficultés liées à l'approvisionnement des unités industrielles et l'identification des mesures à mettre en œuvre en vue d'accroître les possibilités ;
- la mise en place de logiciels de gestion des informations relatives à la production et à la consommation de bois au niveau national ainsi qu'au suivi des marchés d'exportation du bois ;
- l'identification de tous les acteurs producteurs ou gestionnaires d'informations sur les statistiques forestières en Côte d'Ivoire et la prise de conscience quant à la nécessité de collaborer pour assurer la fiabilité des informations ;
- la proposition de mesures pour l'amélioration de la production des données statistiques primaires, la description du cadre de mise en place et de fonctionnement d'un observatoire des marchés du bois ;

- des propositions d'actions permettant de réduire l'impact de certains problèmes soulevés et l'identification d'idées de projets relatives au renforcement de la stratégie forestière et au respect de la réglementation en vigueur, au perfectionnement et à la diversification des industries installées.

### **2.3 – Contribution à la réalisation de l'objectif de développement**

La mise en œuvre de ce projet et les résultats produits ont contribué grandement à améliorer la connaissance de l'environnement global des industries de transformation du bois en Côte d'Ivoire. Elle a constitué une occasion privilégiée pour l'ensemble des parties prenantes, les opérateurs de l'industrie du bois (exploitants forestiers et industriels), l'administration forestière, le développement forestier (SODEFOR), l'administration douanière et les impôts, de travailler ensemble pour proposer des améliorations du dispositif en place et créer une fluidité dans la circulation de l'information.

Ce projet a ainsi permis de briser les barrières de méfiance qui existaient parfois entre les différents groupes, notamment entre les régies financières (impôts et douane) et industriels du bois. Chacune des parties sait désormais qui détient l'information la plus fiable et la volonté commune de partage est manifeste. Il reste cependant à disposer d'outils adéquats pour un meilleur traitement des données collectées.

## **3– PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES CIBLES**

Les principaux bénéficiaires du projet ont été membre du Comité de pilotage qui a été mis en place pour statuer sur la conduite des travaux et plus particulièrement sur les conclusions des études. Il s'agit des représentants des Syndicats des industriels du bois, du syndicat des exploitants forestiers, de l'administration forestière et de la SODEFOR.

Les autres bénéficiaires indirects que constituent la Douane et les Impôts ont montré un très grand intérêt lors de la réalisation de l'étude sur les marchés d'exportation du bois et la consommation de bois. Ils ont fourni toutes les informations sollicitées auprès de leurs administration et ont participé à l'atelier de restitution es résultats du projet.

Les produits réalisés ont été mis à la disposition des opérateurs du secteurs bois (industriels et groupements d'exploitants forestiers), de l'administration forestière et de la SODEFOR elle-même au niveau de sa Direction commerciale.

Des discussions ont été engagées avec les industriels du bois et l'administration forestière sur la forme que devrait prendre la mise en place de l'observatoire sur les exportations du marché du bois et la recherche de financement pour sa réalisation.

La Douane ivoirienne dispose d'une base de données importante sur les exportations de bois à partir de son Centre SYDAM (SYstème de Dédouanement Automatique des Marchandises). Les discussions engagées avec les responsables de ce Centre révèlent la possibilité de lever les obstacles institutionnels, techniques et matériels, pour constituer une source de données primaires au futur observatoire des marchés du bois.

Un remaniement de la nomenclature de dédouanement des produits (NDP) doit être entrepris pour permettre une meilleure recodification statistique.

#### **4 – ENSEIGNEMENTS TIRES**

##### **a) – Enseignements relatifs au développement**

- *Aspects de la conception qui ont le plus contribué au succès du projet ou à son échec*

Les organisations professionnelles des industriels du bois ont été largement impliqués dans la conduite des travaux du projet, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur les unités industrielles, la recherche d'informations de base et la réalisation des études sur le négoce et la consommation du bois. La sensibilisation menée par ces organisations a été d'un apport majeur dans l'atteinte des résultats.

Le recrutement d'un personnel spécifique pour réaliser les inventaires sur 1 000 000 ha dans zone rurale, a constitué une disposition importante pour atteindre les résultats du projet.

Les études sur le négoce et la consommation du bois ont fourni des sommes d'informations importantes et produits des logiciels pour le suivi et la gestion des données. Ces études ont permis de décrire les différentes sources statistiques sur l'exploitation et la commercialisation du bois et ont mis en évidence la nécessité de mettre en place des outils adéquats pour le traitement et l'analyse des données.

Il est apparu nécessaire de renforcer la collaboration entre l'administration forestière et la Douane pour améliorer la définition technique des produits et la nomenclature douanière afin d'éviter ou de décourager les confusions. La mise en place d'un observatoire des marchés d'exportation du bois, favorisera une telle collaboration.

Un atelier de présentation des résultats regroupant tous les acteurs du secteur forestiers (l'administration des Eaux et Forêts, les professionnels du privé, les syndicats et la SODEFOR), la Douane, les impôts et les ONG, a permis d'échanger et de donner des orientations pour l'après projet.

##### **b) - Enseignements relatifs à l'exécution**

L'organisation mise en place a permis d'exécuter l'ensemble des activités du projet. Cependant des retards importants liés à la conduite des études ont été enregistrés à cause des désistements de candidats sélectionnés à l'issue des premières consultations restreintes.

Très peu de documents ont été fournis pour la conduite du projet. La SODEFOR en tant qu'agence d'exécution a rédigé un document de méthodologie pour les inventaires forestiers et les enquêtes sur les industries du bois.

Les missions de suivi et évaluation ont été régulièrement organisées par l'OIBT durant la mise en œuvre du projet.

La planification du projet n'a pas pris en compte des éléments importants comme la sensibilisation de certains bénéficiaires, notamment les industriels du bois et les populations rurales des zones d'intervention pour les inventaires forestiers, afin d'obtenir leur adhésion aux objectifs du projet.

La SODEFOR, en sa qualité d'agence d'exécution du projet, a supervisé l'ensemble des travaux réalisés. Elle a réalisé en interne le traitement et l'analyse des données relatives à l'inventaire forestier. Les études sur le marché du bois et la consommation du bois ont été réalisées par des cabinets sélectionnés à l'issue d'un appel d'offres international. Les enquêtes sur les industries du bois ont été confiées à des consultants nationaux.

Ce projet constitue la toute première expérience de la SODEFOR dans la mise en œuvre de projets financés par l'OIBT. L'apprentissage des procédures du bailleur de fonds, les longues périodes imparties aux consultations internationales, les désistements de candidats retenus et approuvés par l'OIBT, constituent autant d'éléments qui ont contribué à rallonger les délais d'exécution du projet.

Au terme du projet, on peut affirmer le personnel a considérablement amélioré sa connaissance des procédures de l'OIBT.

## **5 – RECOMMANDATIONS**

- Les propositions de la SODEFOR de réaliser des photographies aériennes des zones soumises à inventaires forestiers en vue de réaliser une stratification a priori pour adapter le taux de sondage à la couverture forestière, n'ont pas été admises par l'OIBT, à cause du coût de l'opération. Cette stratification aurait permis d'obtenir une meilleure appréciation de la superficie de chacune des strates identifiées et de définir la ressource moyenne correspondante pour l'extrapoler à l'ensemble de la superficie inventoriée. Dans le cas d'étude similaire, il serait d'une importance capitale d'examiner l'ensemble des propositions, et évaluer les impacts de chacune d'elles, avant de retenir celles qui concourent à l'obtention de résultats pertinents.
- Les enquêtes sur les industries du bois ont été réalisées par des experts nationaux encadrés par des économistes de la SODEFOR. Les éléments recueillis ont servi de base à l'étude sur la consommation de bois en Côte d'Ivoire. Cette dernière étude aurait pu être conduite sur la base du même principe eu égard aux compétences locales en la matière. Il serait donc souhaitable qu'à l'avenir l'OIBT privilégie l'utilisation de l'expertise locale pour ne faire appel à la consultation internationale qu'en cas d'absolue nécessité.

- Les travaux d'enquêtes ont enregistré des retards liés à la réticence des industriels du bois à fournir à l'équipe mandatée, les informations sollicitées. Cette attitude est due à la méfiance face à l'administration publique à qui les opérateurs économiques rechignent à fournir tous les renseignements fiables sur leurs activités et au manque de perception par les industriels du bois, des bénéfices que leur secteur pourrait tirer des résultats d'un tel projet. Il conviendrait donc pour ce type de projet qui implique des partenaires extérieurs à l'agence d'exécution, au bénéfice desquels cette dernière mène les études, d'inclure dans la programmation, l'organisation de séances d'information et de sensibilisation permettant d'obtenir l'adhésion de tous les bénéficiaires à la démarche adoptée.
- La qualité des consultants conditionne la réussite des études menées. L'OIBT en tant qu'organisme de financement des projets devrait fournir à l'agence d'exécution du projet, une liste de cabinets ou de consultants individuels ayant déjà réalisés des travaux de valeur sur des thèmes similaires. Cette disposition sans constituer une imposition de consultants par le bailleur de fonds à l'organisme d'exécution du projet, permettrait à ce dernier de disposer d'une gamme plus large de compétences pour réaliser un meilleur choix.
- L'organisation d'un atelier de présentation des résultats au terme de l'exécution des activités du projet, a permis d'informer plus largement les acteurs du secteur bois, l'administration publique et les partenaires au développement (ONGs, Syndicats...). Le maintien de ce type d'atelier à la fin des projets présente un intérêt capital.

## PARTIE II- TEXTE PRINCIPAL

### 1 – CONTENU DU PROJET

Le projet “*Appui à la politique de modernisation, de restructuration et développement des industries de bois en Côte d’Ivoire*”, s’inscrit dans un vaste programme de la Côte d’Ivoire visant à préserver son environnement forestier à partir d’une exploitation rationnelle de ses ressources pour maintenir un couvert forestier compatible avec la sauvegarde des écosystèmes et la biodiversité.

En l’absence d’une connaissance suffisamment précise de la ressource disponible permettant d’évaluer les possibilités de récolte, l’exploitation forestière s’est limitée principalement à l’extraction organisée de tiges commercialisables sans tenir compte de la capacité de renouvellement. Face à cette situation, l’administration forestière a adopté une attitude de prudence en réduisant les prélèvements. Cette réduction entraîne une adaptation des utilisateurs de la ressource.

Afin de freiner et de renverser cette tendance, le Gouvernement ivoirien a adopté en 1988, un Plan Directeur Forestier (PDF 1988-2015) pour répondre aux cinq enjeux majeurs suivants :

- la réduction des prélèvements sans compromettre l’avenir de la filière bois ;
- l’arrêt des infiltrations et l’apurement des forêts classées, tout en associant les paysans à leur gestion ;
- l’aménagement des forêts classées pour remédier à leur dégradation et procéder à une exploitation soutenue compatible avec la préservation de la biodiversité ;
- la restauration du couvert forestier dans le Domaine rural par une reconquête de formations forestières résiduelles ;
- le renforcement des efforts entrepris dans les aires protégées pour la conservation de la diversité biologique.

Le projet OIBT PD 109/90 Rév.4 (I,F) “*Appui à la politique de modernisation, de restructuration et développement des industries de bois en Côte d’Ivoire*”, s’inscrit donc dans l’objectif global de ce Plan Directeur Forestier et vise à fournir une estimation de la ressource pour la mettre en adéquation avec la consommation des unités de transformation du bois, à réaliser un diagnostic des industries du bois afin d’initier des actions de restructuration.

Ce projet est conforme aux objectifs c), e), f) et h) de l’article premier de l’Accord international sur les bois tropicaux de 1983 et est cohérent avec les critères présentés aux paragraphes 5 et 6 alinéas b), c), d) et e) du même accord.

Les objectifs du projet coïncident avec la stratégie développée pour parvenir à un aménagement forestier soutenu et se rapportent aux activités 5a), 5c) et 5g) du Plan d’Action et Programme de Travail dans le domaine de l’industrie forestière.

## **2- CONTEXTE DU PROJET**

### *Objectifs de développement*

Le projet permet de compléter et de consolider un processus en cours qui vise l'aménagement pour une production soutenue de toutes les forêts de Côte d'Ivoire et pourvoir en conservation de terre et de ressources naturelles. Le but est d'intégrer le secteur forestier dans le cadre de la politique socioéconomique du pays et d'établir des liens rationnels entre le secteur et les autres activités utilisatrices des terres. Le but est aussi d'engager la coopération et divers soutiens actifs pour le secteur forestier, des groupes d'intérêt s'y rapportant dans la planification et le processus de mise en œuvre.

*Les objectifs de développement sont :*

- de préconiser un mode de gestion durable de toutes les forêts aussi bien du domaine classé qu'en zone rurale, afin de satisfaire à l'exigence du plan d'action de l'OIBT sur le commerce international des bois tropicaux en l'an 2000, indiquant que tout le bois doit provenir de forêts aménagées durablement ;
- de restaurer le potentiel de production des forêts au niveau de 4 millions de mètres cubes de bois d'œuvre par an ;
- de gérer les forêts comme des outils de développement socio-économique en coopération avec et en prenant en considération les demandes et les aspirations des populations locales à travers un système de "commission paysan-forêt", et en considérant tous les aspects d'aménagement forestier, la production de bois d'œuvre et de produits non ligneux, les besoins de conservation, etc... ;
- de promouvoir une industrie du bois diversifiée, moderne et efficace avec une capacité ajustée au potentiel de production des forêts ;
- de sécuriser un approvisionnement adéquat en bois de feu des principaux centres urbains suivant les propositions contenues dans le "Plan National d'Énergie – Diagnostic du secteur de la biomasse" ;

### *Les objectifs immédiats*

Ils sont liés aux objectifs de divers projets en cours d'exécution, avec l'appui de bailleurs de fonds (Banque Mondiale, ACDI, KfW, GTZ, CCCE et BAD), axés sur le renforcement des services forestiers dont la SODEFOR qui a été chargé d'aménager l'ensemble des forêts classées.

Il existe un besoin de fournir un aperçu global sur lequel la planification et l'exécution du programme détaillé du secteur forestier pourrait se baser. Cette revue fournira des informations sur lesquelles la définition des priorités géographiques pour la planification détaillée pourrait se faire et aider à identifier les forêts qui dans le domaine rural, nécessitent des mesures de protection immédiate.

En vue d'atteindre l'objectif général consistant à fournir un aperçu global et une aide dans l'atteinte des objectifs formulés ci-après, le projet vise à atteindre les objectifs immédiats suivants :

- a) enquêter sur les industries de transformation du bois et estimer leur potentiel de développement, en tenant compte des conditions techniques des industries, de leur localisation et de leur capacité de production soutenue de la ressource.
- b) obtenir des informations de base sur la situation des forêts du secteur rural, en particulier leur richesse en ressource ligneuse, pour proposer des stratégies d'utilisation durable ;
- c) estimer les besoins en produits forestiers au niveau du marché local et identifier les opportunités sur les marchés extérieurs ;

### *Activités préparatoires*

Les activités préparatoires à la mise en œuvre du projet ont porté essentiellement sur la rédaction d'un document de méthodologie décrivant la démarche et les moyens à utiliser pour la réalisation de l'inventaire forestier et la conduite des enquêtes sur les industries de bois.

Au niveau des inventaires forestiers, le document définit les étapes suivantes:

- la stratification à partir de cartes de végétation au 1/100 000 produites grâce à des images satellitaires par le Centre de cartographie et de Télédétection (CCT) du BNETD (Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement), identifié comme organe prestataire. Cette stratification devait permettre d'identifier et d'isoler différents types de formations végétales, assimilées à des strates pour appliquer à chacune d'elles, un plan de sondage approprié, afin que les informations recueillies lors des inventaires au sol soient plus fiables et reflètent la réalité de terrain. Le taux de sondage modulable en fonction des strates devrait être compris entre 0,1 % et 1 % selon qu'on soit en zone fortement dégradée ou en forêt fermée avec un taux de sondage moyen de 0,5 %.
- le plan d'inventaire décrivant la disposition et les caractéristiques des layons de sondage, les caractéristiques du comptage des arbres, la forme et le nombre de placeaux d'inventaires et la réalisation du contrôle de qualité. Des fiches de layonnage et comptage ont été éditées pour la collecte des informations.
- le choix des zones d'inventaires sur 1 000 000 d'hectares, réparties en quatre localités dans le domaine rural (forêts classées exclues d'emblée), d'une superficie de 250 000 ha chacune, correspondant aux pôles de concentration en industrie de bois.
- l'organisation des travaux d'inventaire sur le terrain qui ont été exécutés zone après zone et supervisés par deux responsables d'inventaires, Assistants des Productions Végétales et Animales (APVA) option foresterie. Ces deux responsables d'inventaires placés sous la supervision du Coordonnateur du projet ont encadré l'un, trois (3) équipes de layonnage et l'autre, deux (2) équipes de comptage. Une équipe de layonnage est composée d'un boussolier (Chef d'équipe) et de six (6) manœuvres tandis qu'une équipe de comptage comporte un pointeur (Chef d'équipe), deux (2) prospecteurs et trois (3) manœuvres.



En ce qui concerne l'enquête auprès des industries du bois, quatre phases ont été prévues :

- une phase préparatoire qui se déroule essentiellement au bureau, consacrée au test des fiches de questionnaires, préparées par la Coordination du projet, auprès des représentants des industriels à Abidjan pour savoir si le questionnaire est opérationnel, à la planification des travaux à effectuer sur le terrain et à consulter les archives au niveau de l'administration publique et des organisations professionnelles des forestiers (Syndicats des Exploitants forestiers, Syndicats des industriels du bois ...) pour rechercher des informations sur le secteur. Le questionnaire élaboré permet de recueillir des informations ayant trait aux aspects techniques (les sources d'approvisionnement, la quantité, la qualité et le mode de stockage de la matière ligneuse entrant à l'usine, la production transformée et le niveau de transformation), économiques et financières (bilans, chiffres d'affaires, les marchés et la main d'œuvre) et spécifications industrielles (outils techniques et leur rendement, les intrants);
- une phase de terrain comprenant le choix des unités sur lesquelles les enquêtes devront être réalisées (initialement ce nombre avait été fixé à cinq unités par zone à tirer au hasard si la zone concernée en comportait plus de cinq), la conduite des enquêtes par des interviews directes des responsables des unités industrielles pour remplir les fiches questionnaires à compléter par l'analyse des documents et archives de l'entreprise sur place ;
- une phase de dépouillement et d'interprétation des résultats des enquêtes ;
- une phase de rédaction du document d'enquête.

Un Comité de suivi composé de représentants de l'administration forestière (Direction de la Production et des Industries Forestières), des trois syndicats du secteur des industriels du bois (Syndicat des Producteurs Industriels du Bois - Syndicat des Exportateurs et Négociants en Bois de Côte d'Ivoire – Syndicat des Groupements et Organisations Professionnels Ivoiriens du Bois) et de l'agence d'exécution du projet (SODEFOR) a été mis en place au démarrage du projet. Le rôle de ce Comité a consisté à donner des orientations à l'équipe du projet et approuvé les conclusions des différentes études.

### ***Stratégie et plan de travail***

Au démarrage du projet, la SODEFOR a désigné un Coordonnateur qui a assuré la gestion administrative et technique de l'ensemble des opérations. Il a initié les procédures d'engagement du personnel du projet, des consultants locaux dans le cadre des enquêtes sur les industries du bois et des appels d'offres pour les études sur le marché extérieur du bois et sur la consommation de bois.

Le plan de travail mis en place devait comporter des travaux de cartographie préalables aux inventaires forestiers. Ces travaux de cartographie consistaient en l'établissement de quatre (4) cartes de végétation au 1/100 000 des zones d'inventaire à partir d'images satellitaires, en vue de la stratification de ces zones pour appliquer un plan de sondage approprié à chaque type de formation végétale identifiée. Le coût des prises de vues aériennes a été jugé prohibitif et l'OIBT n'ayant pas consenti à dégager des fonds pour couvrir ces frais, cette opération n'a pu être réalisée comme prévu. La cartographie s'est donc limitée à la confection de cartes ozalid présentant les limites dans zones, les cours d'eau et le réseau routier présents et le plan de layonnage de la zone. Un taux de sondage moyen de 0,5% a donc été appliqué dans les quatre zones.

Sur la base d'une estimation des rendements des équipes de travail, une durée a été déterminée par activité et un chronogramme des travaux a été élaboré.

Ainsi au niveau de l'inventaire forestier, le rendement d'une équipe de layonnage a été estimé à 1,5 km/jour et la durée de l'opération à 5 mois et demi par zone avec 3 équipes. En ce qui concerne le comptage, la norme a été fixée à 6 ha/jour par équipe et la durée du comptage à 5 mois par zone.

Les manœuvres composant les équipes de layonnage et de comptage ont été recrutés sur place dans chaque zone. Les ouvriers ont campé dans les villages les plus proches de leur lieu de travail. A la fin des travaux de l'équipe d'inventaire dans une zone donnée, le temps mis pour passer à la zone suivante a été en moyenne de 10 jours. Initialement ce délai a été fixé à une semaine.

La durée des travaux d'inventaire a été estimée à 5,5 mois et 5 mois par zone respectivement pour le layonnage et le comptage soit 20 à 22 mois pour l'ensemble des quatre zones. Elle a varié effectivement entre 8 mois et 5,5 mois par zone pour un délai de réalisation global de 24,5 mois. Les travaux ont pris beaucoup plus de temps dans la zone d'Adzopé (8mois), où l'opération a démarré parce que les équipes n'étaient pas encore bien rodées dans l'exécution des tâches.

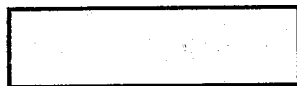
Les enquêtes sur les industries du bois ont été réalisées par deux consultants nationaux de niveau Licence, l'un en Sciences Economiques et l'autre en Sciences Sociales. Le délai de réalisation des travaux et de production du rapport a été évalué à 13 mois. Le temps réellement mis pour achever ces travaux est de 22 mois, auxquels il faut ajouter 5 mois pour la réalisation d'enquêtes complémentaires dans deux nouvelles zones. Il a fallu de longs moments de sensibilisation pour disposer des informations économiques et financières auprès des responsables des unités industrielles du bois.

Deux autres études, l'une concernant les "*Informations sur les marchés d'exportation du bois*" et l'autre sur "*la consommation de bois en Côte d'Ivoire*" ont complété les informations collectées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Ces deux études ont fait l'objet d'une consultation internationale qui a abouti à la sélection des consultants devant conduire ces études. Prévue initialement pour être réalisées dans des délais respectifs de six (6) et quatre (4) mois, les conclusions définitives de ces travaux ont été livrées après de 8 et 6 mois.

En cours d'exécution du projet, il est apparu utile à la SODEFOR de proposer à l'OIBT, qui en accepte le principe et le financement, la réalisation d'un atelier de présentation des résultats obtenus, à l'ensemble des partenaires du secteur forestier. Cet atelier a été organisé à la fin des travaux et a requis la participation des experts qui ont mené les études.

### *Exécution du plan de travail*

**Activité 1** : Estimation du potentiel ligneux à partir d'un inventaire réalisé sur un million d'hectares répartis en quatre zones de 250 000 ha chacune dans le domaine rural



Activité terminée, produit obtenu

**Activité 2** : Enquêtes auprès des industries du bois (réalisée initialement dans les six principales zones de concentration des industries du bois puis étendues à deux nouvelles zones pour prendre en compte la totalité des usines)



Activité terminée, produit obtenu  
Rapports des enquêtes produits

**Activité 3** : Etudes



" Consommation de bois en Côte d'Ivoire"



"Information sur les marchés d'Export"

### *Résultats définitifs*

	Pourcentage d'exécution	Date d'achèvement
Activité 1 : Estimation du potentiel ligneux	100	Août 1997
Activité 2 : Enquêtes auprès des Industries du Bois	100	Janvier 1997
Activité 3 : Etudes :		
– Marché d'exportation	100	Mars 1998
– Consommation de bois	100	Juillet 1999

### *Les principaux apports*

Ils concernent les moyens humains, matériels et financiers utilisés pour la mise en œuvre du projet.

*Les moyens humains sont relatifs au :*

- a) personnel d'inventaire constitué d'une équipe de terrain de 35 personnes dont 2 chauffeurs à laquelle il faut ajouter un cartographe, un biométricien, une opératrice de saisie et un ingénieur spécialiste en inventaire ;
- b) personnel pour les études en industries du bois comprenant deux consultants nationaux pour les enquêtes sur l'industrie du bois, un Cabinet d'Etudes international pour le marché et le négoce du bois, un Expert international pour l'étude sur la consommation de bois et un chauffeur.

*Les moyens matériels portent sur :*

- a) trois camionnettes et un véhicule léger pour les inventaires, les enquêtes et la coordination des activités ;
- b) les équipements d'inventaires (des boussoles, des clisimètres et des rubans) et de camping
- c) deux micro-ordinateurs fixes, deux micro-ordinateurs portables et deux imprimantes pour la saisie et le traitement des données ;

En cours d'exécution du projet, la SODEFOR a obtenu l'accord de l'OIBT pour acquérir du matériel en vue de renforcer son laboratoire de Cartographie. Ces acquisitions concernent, un traceur AO HP 2500 CP, un scanner A4 et un ordinateur de bureau. Ces nouveaux outils permettent aujourd'hui d'améliorer qualitativement la présentation des documents produits dans le cadre du projet.

*Les moyens financiers :*

### *Les Produits réalisés*

Les produits obtenus de la mise en œuvre du projet concernent :

- les résultats des enquêtes réalisées auprès des industries du bois en Côte d'Ivoire qui sont consignés dans deux (2) rapports. Le premier a concerné les six (6) grandes zones de concentration des industries de bois. Le second rapport complète le premier et étend l'étude à deux (2) nouvelles zones, en analysant plus spécifiquement, pour chacune des unités de transformation, le rapport entre la capacité installée et les volumes réellement transformés. Ces études fournissent une liste exhaustive des industries de bois avec leur localisation précise, leur capacité installée et le volume de bois réellement transformé, la structure de l'emploi, leur structure financière et leur rentabilité. Au total 111 usines gérées par 103 sociétés ont été identifiées dont 70% ne

réalisent que la première transformation (sciage) uniquement. Deux sociétés ne font que du déroulage. Quant aux autres, à leurs unités de sciage sont rattachées des unités de déroulage et/ou de tranchage. Certaines sont de véritables complexes avec plusieurs unités de transformation.

Sur la base de l'analyse de leur structure financière, ces entreprises ont été classées en quatre (4) groupes comme suit, (1) les sociétés performantes à structure financière équilibrée et solvables, (2) les sociétés performantes à structure financière déséquilibrée et peu solvables, (3) les sociétés peu performantes à structure financière peu équilibrée et peu solvables, (4) les sociétés non performantes à structure financière dégradée et non solvables et un groupe de sociétés non classées pour insuffisance ou manque de données.

- l'inventaire forestier du potentiel ligneux exploitable sur un (1) million d'hectares dans le domaine rural. Les données analysées portent sur les effectifs simples par essence et par classe de diamètres (30 cm et plus), la densité (nombre de tiges à l'hectare) par essence et par classe de diamètres, les surfaces terrières à l'hectare par essence et par classe de diamètres et les volumes brutes à l'hectare par essence et par classe de diamètres. La production d'un rapport présentant les résultats de cet inventaire a été produit et présente les volumes de bois commercialisables par essence et par zone d'étude.
- la réalisation de l'étude sur le marché d'exportation du bois. Les conclusions contenues dans un rapport, indiquent les possibilités et les conditions de mise en place d'un instrument d'observatoire à la fois des tendances des exportations de produits ligneux par la Côte d'Ivoire et l'évolution des marchés extérieurs où ces produits sont écoulés ou pourraient l'être.
- la réalisation de l'étude sur la consommation de bois en Côte d'Ivoire qui établit sur la base des inventaires et des données disponibles à la SODEFOR, le bilan du bois disponible et la demande en bois commercial, analyse les systèmes de collecte et traitement des statistiques et émet des propositions d'amélioration du système en place.
- l'élaboration d'un logiciel informatique de suivi des statistiques sur la consommation de bois avec un programme de Gestion de Base de Données de type relationnel, regroupées en cinq (5) modules correspondant au territoire, la production forestière, les producteurs industriels, la gestion de la ressource et l'impression des rapports.
- la confection et la mise en place d'un logiciel informatique de suivi des marchés d'exportation de bois ivoirien comportant deux programmes. Un de ces programmes intitulé "*Exportation de bois de la Côte d'Ivoire*", permet la saisie des données douanières d'exportation de bois, des éditions par types de regroupements et sous forme mensuelle, trimestrielle ou annuelle, pour suivre les tendances des marchés ivoiriens d'exportation. L'autre, dénommé "*Marché Extérieurs*", permet la saisie de données internationales sur les marchés des bois tropicaux et leur restitution sous forme graphique qui doit permettre un suivi des tendances des marchés internationaux des bois tropicaux.

Il faut également mentionner la réforme de l'exploitation forestière qui est entrée en vigueur en 1995. Elle intègre dans son approche l'aménagement forestier durable et prend en compte le renouvellement de la ressource. L'une des mesures les plus importantes dans cette réforme a porté sur la définition par l'administration, de périmètres d'aménagement forestiers (PEF) d'une superficie minimale de 25 000 ha attribués pour une période de 10 à 20 ans renouvelables, à des industriels agréés exploitants, groupements ou coopératives d'exploitants forestiers et à des sociétés civiles en partenariats avec des industriels du bois, en remplacement des permis temporaires d'exploitation, d'une superficie de 4 500 à 5000 ha qui étaient attribués à des exploitants individuels ou à des industriels pour 5 ans renouvelables. Désormais les attributaires des Périmètres d'Exploitation ont une obligation d'aménagement (inventaire forestier et reboisement). Les superficies reboisées sont de 1ha pour 250 m<sup>3</sup> de grumes en zone de forêt dense humide et de 1ha pour 150 m<sup>3</sup> en zone préforestière.

### **3 - CONCEPTION ET ORGANISATION DU PROJET**

Les résultats obtenus correspondent à ceux prévus par la phase d'identification du projet. Ils présentent une bonne description de l'industrie du bois en Côte d'Ivoire aussi bien dans sa structuration, ses performances techniques, les problèmes liés à l'approvisionnement, le potentiel humain, la situation économique et financière.

L'estimation du potentiel ligneux entreprise dans le cadre de ce projet, répond à un souci général aussi bien des industriels du bois qui veulent être situés sur les volumes disponibles, que de l'administration forestière pour qui les résultats permettent de prendre des décisions d'aménagement. Elle confirme notamment que les volumes exploitables pour un grand nombre d'essences nobles s'amenuisent considérablement, avec une probable disparition de ces essences sur le marché au cours des cinq prochaines années. Par contre un stock important de bois existe pour des essences peu ou pas connues. Ce résultat indique qu'un accent doit être mis, en plus des programmes de reconstitution de la ressource, sur la valorisation technologique des essences secondaires.

Si les travaux sur les industries ont rencontré la réticence de gérants pris individuellement, il convient de noter l'adhésion parfaite des responsables des syndicats de la profession qui ont contribué à l'atteinte des objectifs assignés au projet. La réalisation des enquêtes sur les industries du bois et l'étude sur la consommation du bois qui est venue en complément aux conclusions des enquêtes, ont répondu à des préoccupations majeures de la profession, pour qui ces réflexions sur l'organisation des industries forestières devraient conduire à l'identification des propositions d'actions permettant une meilleure utilisation de la ressource ligneuse disponible.

Au niveau de la connaissance des marchés d'exportation, les industriels du bois qui sont pour la plupart des filiales de groupes étrangers ne semblent pas vraiment préoccupés par une maîtrise de l'information. Il n'en est pas de même pour l'administration publique pour qui cette connaissance apparaît capitale dans la définition de ses politiques.

Les structures identifiées dans le cadre de la recherche des informations sur le secteur ont montré une très grande coopération, en particulier l'administration douanière disposée à partager ses données informatisées avec l'observatoire des marchés du bois.

En ce qui concerne la participation des bénéficiaires aux travaux, il convient de relever la passivité de la Direction de la Production, des Industries Forestières et du Reboisement, représentant de l'administration du Ministère en Charge des forêts. Ce manque d'enthousiasme d'un des acteurs privilégiés dans la mise en œuvre des actions identifiées par le projet, risque d'en compromettre leur application.

Le débordement important sur les délais d'exécution du projet est lié d'une part à une mauvaise évaluation du temps nécessaire à la réalisation de certaines activités, notamment les travaux d'enquêtes, et d'autre part au prolongement des délais de réalisation de l'étude sur la consommation de bois suite au désistement du consultant sélectionné par la SODEFOR et approuvé par l'OIBT, à l'identification d'activités complémentaires (complément d'enquêtes sur les industries du bois et organisation d'un atelier de restitution des résultats du projet).

#### **4 - EXECUTION DU PROJET**

La durée initialement fixée pour l'exécution du projet est de 36 mois à partir d'avril 1994. Cependant en raison de l'élargissement de certaines activités du projet, une première prolongation de 12 mois a été demandée et obtenue auprès du Secrétariat de l'OIBT. Une seconde prolongation de 8 mois a été ensuite accordée par le Secrétariat de l'OIBT à la SODEFOR pour lui permettre de préparer et de présenter l'ensemble des résultats obtenus au cours d'un atelier regroupant toutes les parties prenantes au projet.

Dans l'ensemble, le projet a réalisé toutes les activités prévues et a même exécuté certaines activités non identifiées au départ, comme les logiciels de gestion des informations sur les marchés et la consommation, mais dont la mise en œuvre a contribué à atteindre l'objectif global.

En ce qui concerne les objectifs spécifiques, la réalisation du projet a fourni des données récentes sur le potentiel ligneux, une typologie de l'industrie forestière en Côte d'Ivoire et une analyse des tendances du marché international du bois. Le projet a en outre défini les conditions de mise en place d'un observatoire qui permettrait de mieux informer les décideurs et les opérateurs du secteur bois sur les tendances du marché, a mis en place une procédure de collecte et de traitement des informations à partir de logiciels développés sur micro-ordinateur. Des propositions d'actions ont été émises pour réduire les impacts des problèmes identifiés et apporter des correctifs aux lacunes au niveau de la gestion des entreprises et de la ressource ligneuse.

Les informations collectées par le projet ont été d'un intérêt majeur lors des études sur le "*bilan-diagnostic de la politique forestière ivoirienne ivoirienne et propositions de nouvelles orientations*", notamment, en ce qui concerne l'évaluation du niveau de prélèvement de bois dans le domaine rural et la performance des industries de bois, montrant ainsi la pertinence des activités développées qui répondent à des besoins de connaissances.

La nouvelle politique forestière qui va être mise en œuvre, contribuera à renforcer la durabilité du projet après son achèvement, grâce aux orientations édictées pour la gestion de la ressource ligneuse dans le domaine rural et l'approvisionnement des filières de transformation du bois.

Les apports fournis aussi bien par l'OIBT que par le Gouvernement ivoirien ont été globalement suffisants en quantité. En ce qui concerne le financement OIBT, des réaménagements sur certaines lignes budgétaires ont été sollicités par la SODEFOR pour tenir compte des réalités dans l'exécution des activités. Ces demandes ont obtenu l'accord du Secrétariat de l'OIBT avant d'être exécutées. Ainsi la prise en charge des dépenses liées à la production des cartes de végétation au 1/100 000 à partir d'images satellitaires qui devraient servir à la stratification des zones à inventorier, n'ont obtenu l'agrément du Secrétariat de l'OIBT et n'ont pu être exécutées.

## **5 – RESULTATS DU PROJETS**

### **- Situation existant à l'achèvement du projet par comparaison avec la situation antérieure au projet ;**

Le projet a réalisé toutes les activités prévues dans le plan de travail et atteint les résultats escomptés.

- l'estimation du potentiel ligneux en milieu rural sur un million d'hectares a fourni les informations les plus récentes sur l'état de la ressource ligneuse dans la principale zone d'approvisionnement en bois des industries qui est le domaine rural. L'étude a livré pour chaque essence les volumes disponibles sur pied et a permis par extrapolation de ces résultats sur l'ensemble de la zone de récolte, d'estimer la ressource globalement disponible et de déterminer pour chaque essence, en tenant compte des consommations annuelles, du nombre d'années au cours duquel cette essence peut encore être exploitée.
- l'enquête sur les unités industrielles du bois a établi une liste exhaustive de toutes les usines fixes et élaboré une typologie de ces unités à partir de l'analyse de leurs performances techniques, économiques et industrielles. Ces sociétés ont été classées en quatre groupes principaux suivant leur performance et leur structure financière, mettant ainsi en évidence les mesures d'accompagnement susceptibles d'être prise pour assurer leur redressement.
- la consommation et la disponibilité en bois commercial sont connues et des propositions d'actions ont été émises pour résoudre ou, tout au moins, réduire l'impact des problèmes identifiés. Ces propositions d'actions concernent : une meilleure définition de la politique foncière, le renforcement de la stratégie forestière, le respect de la réglementation forestière, la diversification et la performance de l'industrie, la mise en place de mécanismes permettant les connaissances sur marché intérieur et régional du bois, le développement et la mise en œuvre d'un système national de gestion des statistiques forestières et la promotion et la conservation de l'environnement forestier.
- le développement et la mise en place de deux logiciels sur micro-ordinateur pour le traitement informatique des statistiques sur la consommation de bois en Côte d'Ivoire (Programme STATFOR) et sur les exportation de bois (Programme Exportation de bois de la Côte d'Ivoire). Ces programmes ont été développés sur Microsoft Access. Le programme STATFOR intègre des informations générales sur le territoire et permet de traiter des statistiques sur la production forestière, les productions industrielles, la gestion de la ressource et de réaliser des impressions sous forme graphique ou tableaux. Quant au programme "Exportation de bois de la Côte d'Ivoire", il permet la saisie de données douanières



d'exportation du bois, des éditions par types de regroupements (postes NDP, pays, importateurs...) et le suivi des tendances des marchés ivoiriens d'exportation de bois.

- le renforcement de la collaboration entre les structures qui interviennent dans la collecte et le traitement des informations sur les exportations ivoiriennes de produits ligneux.

#### **- Mesure dans laquelle les objectifs spécifiques du projet ont été atteints**

Tous les objectifs spécifiques ont été réalisés à 100 % : l'estimation du potentiel ligneux sur un million d'hectares a été réalisée et un rapport d'inventaire a été produit à l'issue de l'analyse des données collectées, les enquêtes sur unités industrielles ont permis d'élaborer une typologie des sociétés de transformation de bois, les deux études sur la consommation de bois et le marché d'exportation du bois ont été réalisées. Des rapports ont été produits pour chacune de ces activités. Le projet est allé au-delà des objectifs initiaux en éditant des programmes de gestion et de traitement des informations relatives à la consommation et au marché d'exportation du bois, et en organisant un atelier de restitution des résultats acquis avec la participation de tous les acteurs et partenaires du secteur forestier.

#### **- Impacts des résultats du projet sur les programmes sectoriels, sur l'environnement, sur le milieu naturel physique, sur le milieu naturel social, sur les bénéficiaires ciblés**

Certains résultats acquis par le projet sont directement utilisables dans le cadre de la nouvelle politique forestière qui va être mise en œuvre en Côte d'Ivoire, en particulier sur les volets concernant la gestion de la ressource ligneuse dans le domaine rural et l'approvisionnement des filières de transformation du bois.

En ce qui concerne les bénéficiaires ciblés, aussi bien les industriels du bois que la Direction de la Production, des Industries Forestières et du Reboisement (DPIFR), les résultats du projet auront un impact direct sur le développement de leurs activités. L'utilisation du programme STATFOR par la DPIFR permettra de disposer d'informations régulièrement traitées et mises à la disposition des demandeurs. L'identification et la proposition de mesures de redressement des entreprises, leur profite directement.

Par contre les impacts sur l'environnement, sur le milieu naturel physique et sur le milieu naturel social seront indirects, en ce sens qu'une meilleure gestion de la ressource ligneuse et une amélioration de la performance des industries, auront pour conséquences de préserver les écosystèmes de l'exploitation incontrôlée, de sauvegarder des emplois grâce à retour à la compétitivité et à la rentabilité de certaines entreprises qui présentent actuellement une situation financière dégradée.

#### **- Durabilité du projet après son achèvement, du fait de sa conception, des hypothèses posées et de la situation à l'achèvement du projet**

Certains produits du projet sont directement utilisables par l'administration forestière, notamment en ce qui concerne la gestion des statistiques forestières et l'utilisation du programme STATFOR. De ce point de vue la durabilité du projet après son achèvement est assurée.

Mais le renforcement de cette durabilité dépendra en grande partie des dispositions qui seront mises en œuvre pour concrétiser les actions d'accompagnement qui ont été identifiées. Il s'agit

plus particulièrement de la mise en place de l'observatoire des marchés d'exportation du bois, de la révision de la nomenclature douanière à partir de meilleures définitions techniques des produits, avec comme conséquence, l'amélioration des déclarations en douane permettant d'éviter ou de décourager les confusions.

## 6 – SYNTHESE DE L'ANALYSE

a) Réalisation des objectifs spécifiques

**Atteints : 100 %**

Partiellement atteints

Non atteints

b) Produits

**Réalisés**

Partiellement réalisés

Non réalisés

c) Respect du calendrier

En avance/en temps voulu

Retard mais léger

**Très en retard**

d) Dépenses effectives

**Inférieures aux prévisions**

Plus de 10% supérieures aux prévisions

Plus de 20% supérieures aux prévisions

## PARTIE III – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le projet “*Appui à la politique de modernisation, restructuration et développement des industries de bois en Côte d’Ivoire*”, constitue le tout premier projet OIBT mis en œuvre par la SODEFOR. Le processus d’élaboration a été long avec quatre révisions avant que le projet ne soit approuvé par l’OIBT. Initialement proposé pour être réalisé sur 5 ans, la durée du projet a été finalement ramené à 3 ans. Les prolongations successives de la date d’achèvement du projet sont liées aux réaménagements du plan de travail initial pour étendre certaines activités et en inclure de nouvelles, mais aussi à l’absence d’une prise en compte des délais parfois très longs pour conduire les dossiers de consultation et à l’apprentissage dans les procédures de l’OIBT.

Les résultats acquis par le projet vont cependant au-delà des attentes. Ils ont permis (i) de présenter une situation actuelle et détaillée des industries forestières de Côte d’Ivoire, (ii) de réaliser un inventaire forestier sur un million d’hectares pour évaluer la ressource disponible et mettre en adéquation la capacité des unités avec le volume de bois disponible, (iii) d’analyser les informations disponibles sur la consommation de bois en Côte d’Ivoire et proposer un canevas de collecte des données (iv) de décrire un cadre de mise en œuvre de l’observatoire des exportations des produits ligneux par la Côte d’Ivoire et suivre l’évolution des marchés extérieurs où ces produits sont écoulés, (v) de développement des programmes sur micro-ordinateurs pour assurer la gestion des données. Tous ces résultats sont disponibles et peuvent être consultés.

La mise en œuvre des plans d’action identifiés permettra d’assurer la durabilité du projet.

La pertinence des travaux entrepris, reconnue par les syndicats des industriels du bois, les ont amené à s’impliquer dans la sensibilisation de leurs membres afin que les activités se déroulent dans les meilleures conditions.

### **a) - Enseignements en matière de développement**

(i) Au niveau de la gestion forestière, les inventaires forestiers réalisés dans le cadre de ce projet constituent les premiers travaux de cette envergure entrepris au niveau de l’évaluation de la ressource ligneuse dans le domaine rural depuis le dernier inventaire national exécuté par la SODEFOR en 1974. Ils ont permis de fournir des résultats à partir desquels les enseignements principaux suivants peuvent être tirés :

- la confirmation de la raréfaction d’un certain nombre d’essences de grande valeur commerciale qui apparaissent dans les statistiques à titre de reliques. Des dispositions particulières doivent donc être prises pour assurer la protection et la régénération de ces essences menacées de disparition.
- la disponibilité en volume exploitable est élevée pour toutes les essences confondues et permet de couvrir largement les capacités de transformation des unités actuellement installées en Côte d’Ivoire. Cependant lorsqu’on ne considère que les essences principales de grande valeur commerciale (essences principales de première catégorie), un déficit est enregistré. Cette observation suggère la nécessité de promouvoir commercialement les essences principales de deuxième et troisième catégories pour assurer un approvisionnement régulier des usines installées en Côte d’Ivoire.

- (ii) En matière de développement des industries du bois en Côte d'Ivoire,
- les enquêtes ont révélé la part prépondérante des usines de première transformation qui pour la plupart présentent un rendement matière très faible. Afin de favoriser le développement des entreprises déjà installées, il ne devrait plus être accordée d'autorisation de création de nouvelle unité de transformation, mais promouvoir plutôt la création des unités de deuxième et troisième transformation ainsi que l'acquisition d'équipements permettant une transformation plus poussée de même qu'une valorisation des résidus de la première transformation afin d'augmenter le rendement matière.
- (iii) Au niveau de l'administration publique,
- les déficiences dans la gestion des statistiques forestières concernant l'exploitation et la transformation du bois à la DPIFR ont été mises en évidence. L'informatisation de cette direction dans un cadre intégré de gestion de l'information forestière constitue une priorité.
  - la consultation des documents de douane pour l'exportation des produits forestiers a révélé que la grande majorité des produits exportés sont regroupés sous deux à trois positions. Cette situation peut être liée à un manque de clarté dans la définition des produits. Afin d'assurer une amélioration du contrôle des déclarations en douane des exportations de produits ligneux, il est envisagé d'entreprendre une meilleure définition technique des produits et obtenir un consensus sur les critères et moyens de vérification des positions douanières énoncées.
  - La mise en place d'un instrument d'observation des tendances des exportations de produits ligneux par la Côte d'Ivoire et l'évolution des marchés extérieurs où ces produits sont écoulés ou pourraient l'être, afin de servir d'outil de décision au pouvoir public.

#### **b) - Enseignements en matière d'exécution**

La mise en œuvre du projet a nécessité des délais parfois très longs pour l'organisation administrative, notamment en ce qui concerne la sélection des consultants et les procédures à engager pour l'acquisition des équipements. L'équipe du projet n'avait pas une exacte appréciation de l'importance de ces délais au démarrage du projet.

Il convient à l'avenir de tenir compte de ces démarches dans le plan de travail et surtout d'anticiper, lorsque cela est possible, sur certaines démarches administratives (consultation des fournisseurs, demande d'exonération de taxes, ...), une fois l'accord signé avec l'OIBT.

Il est apparu important à la Coordination du présent projet, d'inclure une phase de sensibilisation des industriels du bois afin d'obtenir leur adhésion à la communication des éléments nécessaires à l'analyse économique et financière de leurs unités. Il en a été de même pour les populations rurales qui soupçonnaient les travaux d'inventaires réalisés dans le cadre de ce projet, de constituer une étude devant aboutir à une récupération de leurs terres par l'Etat, de sorte que des oppositions parfois virulentes ont été enregistrées dans certaines zones. L'appui de l'administration territoriale a alors été d'une importance capitale pour rassurer les populations et permettre aux agents du projet de conduire leurs travaux dans la sérénité. Le recensement de ces points pouvant constituer des facteurs de blocage est une étape importante au cours de la phase d'identification du projet non seulement pour en tenir compte dans le plan de travail, mais aussi pour prévoir si nécessaire, les dépenses liées à ces situations.

### c) - Recommandations pour de futurs projets

- (i) La mise en œuvre du projet a révélé un manque de coordination entre la réalisation technique et l'exécution financière. Cette observation est liée à une absence de responsabilisation précise au niveau de l'administration financière, contrairement aux activités techniques pour lesquelles un coordonnateur est désigné à la mise en œuvre du projet. ***Il conviendrait désormais, de désigner deux coordonnateurs pour chacun des projets, l'un pour les aspects techniques et l'autre pour la partie financière.***
- (ii) La conception initiale des travaux d'inventaire de la ressource n'a pas été acceptée par l'OIBT pour des raisons budgétaires et le coût des images satellitaires qui devraient permettre d'élaborer les cartes de végétation en vue de la stratification préalable n'a pas été pris en compte. Les inventaires ont été réalisés en considérant que l'importante dégradation du domaine rural a conduit à une forte homogénéisation du milieu, de sorte que l'application d'un taux de sondage uniforme ne présente pas d'inconvénients majeurs. Cette absence de stratification préalable est cependant critiquable et peut être considérée comme non cohérente au plan technique pour sécuriser une extrapolation des résultats obtenus. ***Il serait donc intéressant de pouvoir réaliser de nouveaux inventaires sur la base d'une stratification préalable puis de comparer les résultats des deux inventaires.***
- (iii) La mise en œuvre des projets doit impliquer et permettre de valoriser au maximum les compétences dont dispose l'agence d'exécution. Il conviendrait donc, dans le cas où des études particulières sont prévues dans les projets, ***d'identifier les actions pouvant être conduites en interne avec le personnel de l'Agence d'exécution, avant de recourir aux experts étrangers.***
- (iv) L'atelier de restitution des résultats du projet permet d'informer plus largement l'ensemble des acteurs nationaux et éventuellement internationaux, des travaux réalisés ainsi que des résultats acquis. ***Le maintien d'un tel atelier pour des projets d'une certaine envergure contribue efficacement à améliorer les résultats en prenant en compte les critiques et les avis pertinents des participants.***

#### Responsable du rapport

Nom : KADIO Adjumane Aimé

Fonction : Sous-Directeur Recherche et Ecologie

Date : Mars 2001

## ANNEXE C : GRILLE DU CADRE LOGIQUE

ELEMENTS DU PROJET	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES IMPORTANTES
<p><b>Objectifs de développement</b></p> <p>Fournir des informations pertinentes pour une gestion et une exploitation rationnelles des forêts résiduelles du domaine rural</p>	<p>Connaissance de l'état de la ressource et des forêts</p>	<p>Existence de règles de gestion sylvicole; Politique d'aménagement connue</p>	<p>Mise en œuvre de la politique forestière nationale ;</p>
<p><b>Objectifs spécifiques</b></p> <p>1 - Enquêtes sur les industries du bois</p> <p>2 - Evaluation du potentiel ligneux dans le Domaine rural</p> <p>3 - Informations sur le négoce du bois et la consommation interne</p>	<p>Procédure d'enquêtes, existence d'un rapport d'enquêtes</p> <p>Fiches d'inventaires, rapport d'inventaire</p> <p>Publication de rapports sur les études</p>	<p>Rapport d'enquêtes</p> <p>Rapport d'inventaire</p> <p>Rapports d'étude</p>	<p>Coopération des industriels du bois</p> <p>Opposition des populations locales</p> <p>Poursuite de la coopération avec les industriels et l'administration (impôts, douane...)</p>
<p><b>Produits</b></p> <p>1- Diagnostic du secteur des industries du bois</p> <p>2- Inventaires forestier dans le domaine rural</p> <p>3- Recherche d'une adéquation entre la capacité de transformation et des industries et la ressource forestière</p> <p>4- Réalisation d'audits technico-économiques</p>	<p>Contrat de prestation de service des enquêteurs</p> <p>Contrats du personnel d'inventaire</p> <p>Recrutement du personnel du projet</p> <p>Conventions d'études</p>	<p>Rapports d'enquêtes et d'étude sur la consommation de bois</p> <p>Fiches d'inventaires, bases de données, rapports des équipes, rapport d'inventaire</p> <p>Rapports des enquêtes, des inventaires et de l'étude sur la consommation de bois en Côte d'Ivoire</p> <p>Rapport des études sur le marché d'exportation du bois et Consommation du bois</p>	<p>Adhésion des industriels du bois et de l'administration forestière aux objectifs du projet</p> <p>Financement non disponible</p> <p>Opposition des populations locales</p>

<b>Activités</b>			
1- Inventaire du potentiel ligneux sur un million d'hectares dans le domaine rural	Recrutement du personnel, acquisition des équipements (matériel d'inventaire, véhicules, ordinateurs)		
2- En quêtes auprès des industries du bois	Recrutement du personnel, achat du véhicule		
3 – Etudes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations sur les marchés d'exportation de bois</li> <li>• Consommation de bois en Côte d'Ivoire</li> </ul>	Recrutement de l'expert  Recrutement de l'expert		

**N.B.** : Le cadre logique n'a pas été élaboré lors de l'identification du projet.